

**SANTE – PROTECTION SOCIALE
CONTRE REFORME LIBERALE - LES MOTS DE L'IMPOSTURE
- PERIL LIBERAL – PERIL GLOBAL**

Ce n'est pas tous les jours qu'intervient un lapsus Freudien nous évitant tout effort de décryptage du discours politique, comme le démontrait la liste de diffusion sur internet du premier ministre Raffarin le 2 mars 2004 qui définit ainsi son action :

« Une politique globale de lutte contre l'égalité dans laquelle s'investit le gouvernement »

(Cette perle a été relevée par nos amis de l'excellent observatoire des médias Acrimed)

PREAMBULE : DE LA CONQUETE SOCIALE A L'IMPOSTURE :

Nous avons montré combien la « sécurité sociale » est une **vraie conquête sociale, exemplaire** et essentielle à l'équilibre de notre société.(Voir contribution numéro douze octobre-novembre 2003 et numéro treize février 2004)

Mais peut-être n'avons nous pas assez mesuré combien **sa réduction à l'idée « d'Etat providence »** était une perversion lourde de menaces.

1 - LA PROTECTION SOCIALE, UNE CONQUETE EXEMPLAIRE :

Nous avons rappelé les fondements et l'origine de notre actuel système de protection sociale.

Nous avons montré comment ce système, même imparfait et n'ayant pas atteint l'objectif initial de gratuité des soins, avait cependant inscrit :

- **La santé comme un Droit,**
- **La cotisation sociale comme un outil de redistribution socialisée des richesses produites,**
- **La gestion de l'assurance maladie comme une prérogative légitime des représentants des travailleurs à l'origine de son financement.**

Mais nous avons pourtant noté que ce système ne visait pas à corriger fondamentalement les inégalités sociales, ni modifier l'organisation du travail, ni transformer le régime de la propriété des moyens de production.

**Dans l'histoire des relations entre le capital et le travail ce système a cependant inscrit pour la première fois l'idée qu'une part des richesses produites doit être affectée, obligatoirement, à la solidarité collective entre actifs et inactifs, jeunes et vieux, entre personnes saines et personnes malades.
A ce titre le système de protection sociale représentait un « progrès de civilisation » qui a révolutionné l'esprit et le contenu du Contrat Social.**

Nous avons montré déjà comment le contre-projet libéral s'inscrit en rupture conceptuelle complète avec ce modèle (voir contributions douze et treize).

2 – L'ETAT PROVIDENCE : UN CONCEPT PERVERTI :

Nous avons trop longtemps toléré que les adversaires de ce modèle social, parfois même ses défenseurs de manière irréfléchie, qualifient « d'Etat Providence » un système que les premiers ne songent qu'à combattre depuis des décennies et que les seconds ont bien mal défendu.

Il se pourrait que notre défaut de vigilance ait contribué à la banalisation d'une idée fausse qui facilite les attaques actuelles contre la protection sociale :

- **LE CHOIX DU MOT « PROVIDENCE » est une insulte à tous ceux qui ont mené les luttes pour fonder les bases de ce nouveau contrat social :**
 - Ce contrat social élaboré par le CNR (Conseil National de la Résistance) entre 1942 et 1944 **ne doit rien à la providence** mais doit tout à la détermination et à la ténacité entretenue dans un dur rapport de force par ceux qui ont voulu, élaboré et imposé ce système qui depuis a pu paraître « naturel » au plus grand nombre.
 - **Le choix du mot « providence » est une imposture qui tend à laisser penser que la « prestation sociale » serait une sorte de charité consentie par l'ordre bourgeois étatique au profit de nécessiteux, alors qu'elle n'est qu'une redistribution d'une part des fruits du travail humain socialisé dans ce but.**
 - Pour la première fois dans l'histoire une part du produit du travail, prélevée sur le salaire de tous, a été retenue et redistribuée dans une finalité simplement humaine sans condition de ressource.
 - Il était sans doute important pour certains de ne pas insister sur ce concept et de lui donner une qualification moins explicitement « révolutionnaire ».
- **L'INTRUSION DU MOT « ETAT » dans cette expression « Etat Providence » n'est pas la moindre des impostures :**
 - Lorsque l'on sait que dans notre pays au moins **le financement** ne provient que pour une part réduite de l'impôt (Qui est lui-même alimenté par le fruit du travail).
 - Et lorsque l'on sait que **la gestion** du système appartient aux partenaires sociaux.

Ainsi l'Etat "s' approprie symboliquement" une conquête sociale et s'investit d'une légitimité pour décider de son devenir :

- La « providence » peut ainsi être déclarée morte, comme une générosité consentie un temps et à laquelle on déciderait de mettre fin. **La « réforme »** est déclarée possible et souhaitable.
- L'assuré social n'était donc qu'un mendiant, **un assisté**, qui devra désormais subvenir seul à ses besoins, l'Etat ayant décidé de privilégier d'autres priorités...

Au terme de ce préambule nous mesurons combien l'usage prolongé de cette expression « Etat Providence » n'a fait le jeu que des adversaires de ce modèle et combien cette expression était conceptuellement erronée.

Nous pouvons très légitimement **dénoncer « l'appropriation étatique » de la conquête sociale** la plus « altruiste » du siècle écoulé, par laquelle les travailleurs consentaient à la redistribution égalitaire, conditionnée par les besoins et non par les ressources, d'une part des fruits de **leur** travail.

Nous pouvons **clamer que « La sécu est à nous »** et continuer à défendre ce droit de financer et de gérer le principal outil de la solidarité **qui ne saurait être livré aux appétits du marché ni être soumis aux aléas des choix politiques de gouvernements animés par une idéologie antisociale.**

Face aux usurpateurs ennemis de l'Etat Social le temps de la tolérance est passé.

Trop longtemps nous avons été tentés d'appliquer la maxime de Chateaubriand : « Savoir être économe de son mépris tant sont nombreux les nécessiteux ».

Face aux prétentions du MEDEF et de ses alliés libéraux cette attitude n'est plus de mise, il en va de la survie des plus précaires et de la dignité de tous.

PERIL LIBERAL / PERIL GLOBAL – RESISTANCE GLOBALE :

INTRODUCTION :

Pour le ministre des finances Francis MER, « exfiltré » du MEDEF pour mieux accomplir sa mission prédatrice, « Ceux qui gagnent beaucoup d'argent le méritent : Ils apportent à la société une valeur supérieure à ceux qui gagnent moins »
(Le 15 9 2003 sur France 2)

Un pouvoir libéral devenu hégémonique depuis avril 2002 effectue une véritable « OPA hostile » sur les institutions et les lois de notre pays et en premier lieu sur ce qui persistait encore « d'Etat Social ». Nous mesurons l'ampleur et la gravité du projet en marche au travers des mesures prises de semaine en semaine et qui ne rencontrent aucune autre opposition que l'indignation formelle mais timide d'une part de la classe politique en attente de recomposition et l'indignation parfois massive de « la rue » qui mesure pourtant son impuissance à stopper le rouleau compresseur en marche de la régression sociale.

Dans ce contexte, la seule dénonciation de la remise en cause de la protection sociale ne suffirait pas à sauvegarder un « contrat social » menacé par des offensives multiples dont celle sur la sécurité sociale et le système de soins public ne sont qu'un épisode surajouté.

En effet la « casse sociale » est en marche et menace en premier de destruction en profondeur ce qui restait « d'Etat Social » en France :

- **Dans le domaine général**, nous avons en quelques mois observé la « refondation sociale » voulue par le MEDEF, le recul des droits à la retraite, l'exclusion programmée des plus faibles et l'augmentation des radiations pour fin de droit (Aboutissant actuellement à ce que seulement 48% des chômeurs soient indemnisés !). Nous observons l'extension du champ du RMI devenu RMA (Revenu minimum d'activité avec un statut du travail totalement dérogoatoire sans cotisation sociale ni cotisation retraite pour des salaires inférieurs aux minima sociaux, fournissant une main d'œuvre à très bon marché pour l'employeur et sans aucune obligation sociale !). Les crédits pour l'éducation et la recherche sont en baisse.
- **Dans le domaine de la santé** nous observons l'extension des « déremboursements » de soins et aussi l'exclusion de l'accès au soin des plus précaires et de certains étrangers. La « préférence nationale » est en marche dans le secteur de la santé. Dans le domaine médico-social l'effondrement des subventions laisse prévoir une catastrophe affectant les milieux les plus précaires.
- **Mais simultanément** est supprimée « l'autorisation administrative de licenciement », abrogée la loi « HUE » qui prévoyait le contrôle de l'usage des subventions concédées aux entreprises. Socialement sont remis en cause tous les éléments protecteurs du code du travail. Avant même ces mesures entre 2000 et 2002 les patrons des 40 plus grandes entreprises françaises se sont en moyenne octroyés 84% d'augmentation de leurs salaires. Fiscalement sont augmentées les exonérations pour les revenus les plus élevés.. L'impôt sur le revenu est massivement abaissé au bénéfice principal des 10% les plus riches (Qui bénéficient des deux tiers des baisses consenties). La « décentralisation » prévoit des transferts de charges qui pèseront sur les plus modestes, même non soumis à l'impôt sur le revenu (Nous y reviendrons). Le « choix de classe » est nettement affirmé et assumé. La contre réforme libérale signifie plus de sécurité pour les nantis et plus de précarité pour tous les autres. Le lapsus de Raffarin ou la déclaration de Mer résumant la vraie doctrine gouvernementale.

En 2004 nous sommes déjà entrés dans une autre société et le cauchemar ne fait que commencer.

Au-delà de la casse sociale s'installent des réformes structurelles et des lois sécuritaires qui attentent à la démocratie elle-même, nous y reviendrons.

Que des **partenaires sociaux minoritaires aient , à certaines étapes, joué le jeu de la collaboration** avec ces dérives successives est une tragédie sociale. Cette collusion que nous n'avons pas pu empêcher (et qui pourrait se reproduire) impose une révision profonde et collective de nos comportements, une vigilance dans nos « mandats délégataires » et **surtout une réappropriation de la lutte sociale qui ne sera jamais mieux menée que par les citoyens eux-mêmes :**

- Dans un passé récent nous avons été témoins d'une débandade sociale-libérale devant les prétentions du marché et nous observons actuellement l'accélération d'un processus dévastateur.

Il ne s'agit donc plus seulement de « sauver des acquis » mais bien au-delà d'éviter le pire d'une société privée de toute solidarité et vouée à un cauchemar inégalitaire et à un apartheid social.

- Il s'agit parallèlement et avec la même force de fonder les bases plus stables et démocratiquement élaborées d'un système véritablement fondé sur une **meilleure répartition des richesses** en opposition totale avec l'idéologie qui anime nos gouvernants.

Dans le domaine de la santé nous savons que la protection sociale est plus malade de ses recettes que menacée par une croissance de ses dépenses ; **mais si nous épuisons nos énergies seulement à promouvoir les ajustements nécessaires à ces deux pôles, nous serions absents du débat principal qui est celui d'un « choix de société » dont nous voulons reconquérir la maîtrise plutôt que le subir.**

Mais cette conviction d'une démarche constructive nécessaire pour l'alternative d'un « autre monde possible » ne pourra susciter l'adhésion du plus grand nombre que si la « menace » que représenterait le « laisser faire » a été explicitement perçue :

- Il ne s'agit pas, sans argumentaire, d'opposer une vision dogmatique plus ou moins utopique à une autre vision dogmatique qui a pour elle le bénéfice d'être inscrite dans le présent comme une évidence.
- Il s'agit de montrer le caractère intolérable de la contre réforme en marche et pour cela de « décrypter » son contenu pour ne pas succomber aux sirènes d'un discours manipulateur qui voudrait nous faire admettre qu'il « n'y a pas d'autre alternative » (TINA, there is no alternative, de Margareth Thatcher !)

Il est donc pertinent d'analyser mieux le discours de la contre réforme libérale et de démasquer le non-dit parfois plus important que les objectifs affichés.

LES MOTS DE L'IMPOSTURE :

La réforme annoncée est portée par un discours dont les ambiguïtés et les dissimulations méritent une analyse sans complaisance, sous peine de voir l'opinion se résigner à une adhésion irréfléchie.

Quatre « MOTS CLEFS » s'articulent de façon variable dans la présentation des réformes libérales en cours. On les retrouve tous les quatre dans le discours proposé autour de la protection sociale :

- « Responsabilisation »
- « Réduction des dépenses »
- « Partage des charges »
- « Décentralisation »

Chacun de ces « principes » se prête à une lecture superficielle qui lui reconnaît du bon sens et pourrait même susciter l'adhésion de la frange naïve de progressistes mal éclairés.

Mais si nous dépassons les évidences apparentes nous trouvons derrière chacun un sens plus inquiétant et l'expression de contradictions qui démasquent une stratégie dans laquelle la manipulation du langage est utilisée comme une arme terriblement efficace.

On reconnaît dans le discours et dans son usage l'influence d'une « nouvelle droite » qui possède une forte cohérence dans sa démarche, une intelligence du discours et une opportunité historique d'intervention sans précédent depuis 1944. Même si cette droite est clivée en plusieurs courants qui s'opposent sur l'objectif final, la **direction initiale est commune, antisociale et antidémocratique.**

Le décryptage sans complaisance du discours est donc la condition de toute action visant à contrer le projet que ce discours véhicule.

1 – Le premier concept est : « RESPONSABILISER » .Il s'agit du maître mot de l'idéologie libérale.

- **Dans le domaine social général** il s'agit de responsabiliser le citoyen (lui faire accepter la réforme), responsabiliser le travailleur (lui faire accepter la nécessaire flexibilité-statut précaire-remise en cause du statut de la fonction publique), responsabiliser les chômeurs (leur faire accepter l'inscription dans le RMA sous payé et sans avantages sociaux), responsabiliser l'opinion (lui faire accepter la légitime exclusion des sans droits-sans papiers-étrangers), lui faire accepter déjà une préférence nationale en marche, lui faire accepter enfin au nom de la sécurité des lois plus liberticides applicables à tous

- **Dans le domaine de la santé** il s'agit bien sur de responsabiliser « le patient », de le responsabiliser psychologiquement et financièrement.

Nous allons montrer que la responsabilisation évoquée dans le domaine de la protection sociale est :

- **Historiquement scandaleuse et comparable à une démarche négationiste,**
- **Sociologiquement profondément antisociale,**
- **Economiquement une mystification protectrice de « vrais responsables ».**

Mais nous revendiquerons une autre responsabilisation dont nous assumerons toutes les conséquences.

HISTOIRE, SOCIOLOGIE ET ECONOMIE D'UN MOT PERVERTI :

1/ Historiquement, oser réclamer aux assurés sociaux d'être plus responsables est une insulte de nature négationiste !

- Cette invitation efface en effet cinquante ans d'histoire sociale ! Nous pouvons avec fierté affirmer que **« le cotisant » est par nature déjà « responsable ».**
- Le plus modeste des travailleurs « sait » qu'il apporte par sa contribution sociale, en toute responsabilité, sa part à la solidarité collective.

- **Même modeste il ne songe pas à se dérober à cette « responsabilité » dont il a intériorisé depuis longtemps l'importance et la légitimité. Il sait qu'il participe à la protection sociale de ses proches et de la collectivité tout entière.**
- **Il n'existe pas de « medef des pauvres » qui aurait pour plainte de demander la suppression de sa contribution sociale !**

On mesure ici l'impudence du langage libéral et aussi les ravages faits par l'utilisation abusive du Concept d'Etat providence qui voudrait faire oublier l'origine même des ressources de la protection sociale.

L'usage de cette expression, nous l'avons vu, ne vise rien moins qu'à déposséder les travailleurs d'une de leur plus belle conquête. Et on ose en sus leur réclamer plus de responsabilité !

2/ Sociologiquement, la responsabilisation attendue est une proposition profondément antisociale :

- **Cet appel supprime d'un mot la référence au fait que la santé est un Droit accessible à chacun en quelque condition qu'il se trouve.**
- **Cet appel contient en lui-même l'idée d'une « désolidarisation » et d'une remise en cause du contrat social fondateur.**
- Cet appel efface la conquête du compromis capital-travail par lequel une part des richesses produites était « obligatoirement » affectée à la solidarité collective.

- **Cet appel à la responsabilisation n'est rien d'autre que la proposition à chacun de gérer seul son « capital santé » en renonçant à toute forme de solidarité collective. La santé n'est plus un Droit mais un bien comme les autres !**

- Cette invitation n'exclue pas de maintenir pour les plus démunis une forme « d'assistance », mais inscrit clairement la fin de l'égalité d'accès aux soins.

3/ Economiquement, cette responsabilisation est une mystification qui vise à dissimuler l'irresponsabilité d'autres acteurs :

- **L'irresponsabilité réelle du patronat**, qui ne cesse de réclamer et d'obtenir une baisse ou une annulation des cotisations sociales patronales (qu'il qualifie de « charges » !) et contribue très activement à réduire les ressources de la protection sociale par une politique de faible rémunération du travail, par le chômage et par les délocalisations d'entreprises.
- **L'irresponsabilité réelle du capital** qui privilégie la rémunération des actionnaires et la spéculation boursière plutôt que la rémunération du travail qui alimente les cotisations sociales.
- **L'irresponsabilité de l'Etat**, permissif d'un ordre juridique plus favorable aux intérêts des entreprises qu'aux intérêts collectifs des citoyens ; permissif également d'une société malade de son environnement et de conditions de travail sévèrement pathogènes

MAIS NOUS REVENDIQUONS POURTANT UNE PLUS GRANDE RESPONSABILISATION DES ASSURES SOCIAUX :

- Une responsabilisation qui donne toute leur place aux citoyens et à leurs représentants dans la gestion de tous les organismes sociaux, dans la détermination de la politique environnementale, dans la définition et le contrôle de normes de travail acceptables. Une responsabilisation qui leur permette de conserver la maîtrise de l'usage fait de leurs cotisations collectives.

- Une responsabilisation qui commence dès l'enfance par une **éducation sanitaire** de base pour la préservation de sa propre santé et de la qualité de l'environnement.
- Une responsabilisation qui se poursuive par l'éducation de chacun à la **maîtrise des risques** dans sa vie personnelle et au **refus des risques inacceptables** dans sa vie professionnelle.
- Une responsabilisation qui déculpabilise ceux qui devront avoir recours à la solidarité et qui éduque chacun à accepter les contraintes de cette solidarité et sa propre contribution à hauteur de ses moyens et quelle que soit sa position sociale.

- Une responsabilisation qui refuse un modèle sociétal basé sur la concurrence entre les individus et qui refuse l'exclusion des plus démunis, des réfugiés et migrants, des moins chanceux, malades ou handicapés.

2 - Le deuxième concept libéral est «REDUIRE LES DEPENSES »

Cette exigence du bon sens qui vise à éviter le gaspillage mérite plus qu'une approbation silencieuse. Nous revendiquerons d'autres « réductions de dépenses » que celles envisagées par notre gouvernement.

DE QUELLES REDUCTIONS DE DEPENSES S'AGIT-IL ?

- **Sur le plan général** il s'agit de réduire « les dépenses de l'Etat » et non pas le volume du marché ou des transactions. Il s'agit donc de stigmatiser le « gaspillage » qui résulterait nous dit-on d'un excès de service public ou du statut trop protecteur de ses agents assimilés à des privilégiés. Il s'agit d'affirmer que la réduction de l'impôt est la clef de la réussite des entreprises et que la contractualisation de tous les travailleurs dans la flexibilité générale serait le modèle à imposer à tous.
- **En matière de santé**, cette proposition ne s'accompagne d'aucun argumentaire logique qui légitimerait cette orientation. Chacun sait pourtant que les « progrès de la science » mettent au service de la santé des outils de plus en plus performants et parfois très coûteux dont nul ne songerait à priver la collectivité :

- **Mais ne voit-on pas la contradiction flagrante entre cette exigence de réduction des dépenses et l'idéologie dominante qui encourage dans tous les domaines la croissance de la consommation ?**

- Cette contradiction peut nous interpeller :
 - + Serait-ce que la dépense de santé (celle qui ne profite qu'à un individu) serait moins souhaitable que la dépense de consommation de biens courants (qui alimenterait le marché) ? Nous verrons que cette interprétation est totalement erronée.
 - + Ne serait-ce pas plutôt un discours visant à stigmatiser le « consommateur de soin » pour **éviter de désigner les véritables responsables de l'accentuation des coûts** (honoraires professionnels, prix libérés des fournitures biomédicales et des médicaments) ?
- Le discours sur la nécessaire maîtrise des dépenses ne rejoint-il pas celui sur la responsabilisation pour faire accepter à chacun l'idée d'une austérité au moins dans la part socialisée des dépenses de santé ?

- **Ne s'agit-il pas de nous faire accepter le principe d'un « panier de soins » au contenu restrictif ? Ne s'agit-il pas de définir une « quantité raisonnable » de soins au-delà de laquelle la collectivité désengagerait sa solidarité ?**

- Cette interprétation probablement exacte inscrit dans sa logique l'instauration d'une **médecine à plusieurs vitesses** dont les prestations seront variables selon les revenus de chacun. Seuls ceux qui pourront payer directement ou par l'intermédiaire d'assurances complémentaires auront accès aux examens et aux soins les plus coûteux.

- **En réalité il ne s'agit pas du tout de réduire véritablement les dépenses, mais de transférer celles-ci sur les personnes privées, en rompant le principe fondateur de la protection sociale.**

- **Cette exigence de réduction des dépenses n'est donc pas « vertueuse » par nature mais au contraire porteuse d'inégalités et d'exclusions programmées.**

.NOUS REVENDIQUONS D'AUTRE REDUCTIONS DE DEPENSES :

- **Nous affirmons que la santé n'est pas un bien de consommation comme les autres et doit pour l'essentiel échapper à la sphère marchande.**

- Ceci implique, à l'inverse de ce qui nous est proposé, non pas plus de liberté pour les établissements lucratifs mais au contraire leur réintégration stricte **dans le service public**. Que des « chaînes de cliniques » puissent être « cotées en bourse » et soumises aux contraintes de la rentabilité est une aberration qui doit cesser. Seule la nationalisation du réseau de soins peut atteindre l'objectif du meilleur soin pour tous au plus juste prix pour la collectivité. En même temps **le paiement à l'acte doit être abrogé** et le statut de l'ensemble des professionnels du soin repensé en fonction de leur utilité sociale évidente et non comme une activité libérale compétitive entre professionnels.
- Nous affirmons que **l'industrie pharmaceutique et l'industrie biomédicale** doivent, elles aussi échapper au secteur marchand et à la spéculation boursière. Seule la nationalisation permettra la baisse des coûts et la fin des comportements prédateurs de firmes en situation de monopole devant une clientèle captive. Seule **l'abrogation des brevets** protecteurs permettra l'accès mondial au soin sur l'ensemble de la planète en mettant fin à un apartheid sanitaire responsable de millions de morts évitables. **Le financement public de la recherche** doit être une priorité.
- De ces mesures découleront de substantielles « réductions de dépenses », mais sans prétention à réduire la consommation justifiée de soins accessibles à tous.

3 – Le troisième concept « PARTAGER LES CHARGES » est lui aussi ambigu et contradictoire

Nous dénonçons le partage annoncé comme porteur de profondes injustices sociales. Mais un autre partage est possible.

LE PARTAGE ANNONCE :

- S'il s'agit de « **diversifier les organismes payeurs** » comme cela est annoncé, ne voit-on pas la contradiction flagrante avec l'objectif précédent de réduction des dépenses ? Qui pourrait croire que **le secteur des assurances** s'investissant dans la protection sociale voudrait diminuer le volume de cette nouvelle activité ?
- Tout porte à croire au contraire, comme l'expérience des USA le démontre, que serait encouragée une inflation des dépenses à la charge des ménages en matière de santé et non une maîtrise des coûts, cette augmentation justifiant en retour une élévation des primes d'assurance.

- **Tout porte donc à croire que le phénomène rendrait l'assurance complémentaire la plus performante accessible seulement aux plus fortunés, accentuant encore l'inégalité d'accès aux soins en fonction des revenus.**

- **Dés lors cette exigence de « partage des charges » comme l'exigence précédente de « réduction des dépenses » prend un tout autre sens et apparaît comme un leurre destiné à fournir une façade « raisonnable » à la contre-réforme mais en masquant l'objectif invouable de démantèlement d'un système solidaire, universel et accessible à tous.**
- Ce démantèlement s'effectue au profit d'acteurs privés animés par la seule logique du profit pour faire main basse sur le marché de la maladie. Dans le « partage de charges » annoncé ce ne sont pas les plus forts mais les plus faibles qui succomberont sous le poids de la charge !

NOUS AFFIRMONS QU'UN AUTRE PARTAGE EST POSSIBLE :

- **En supprimant toute exonération de cotisation sociale des employeurs.**
- **En déclarant illégaux tous les contrats de travail prévoyant de telles exonérations** et en rendant délictueuse une telle pratique. En abolissant les dispositions autorisant l'emploi de main d'œuvre étrangère conservant « le statut social de son pays d'origine » et en sanctionnant pénalement ces pratiques d'esclavage moderne.

- En promouvant une vraie **politique d'augmentation des salaires les plus modestes**, seule susceptible à la fois d'augmenter la masse des cotisations sociales proportionnelles aux revenus et de relancer la vie économique créatrice d'emplois.
- En **supprimant tout plafonnement** des cotisations sociales pour les revenus élevés.
- En déclarant illégale et sanctionnable pénalement pour l'employeur comme pour le bénéficiaire toutes les **formes de rémunération non-salariale** qui vise à échapper à la cotisation sociale et donc à la solidarité nationale.
- En élaborant un **mode de prélèvement social** sur les revenus financiers et sur les plus-values des entreprises industrielles ou financières, indépendamment de leur masse salariale.

L'usage de ces trois premiers « mots-clefs » : Responsabiliser, réduire les dépenses et partager les charges, n'est donc qu'une entreprise de manipulation mystificatrice, une opération de marketing pour nous « vendre » un produit nouveau aux conséquences sociétales inavouables : **Un capital santé individuel, assuré comme un bien courant à la charge de chacun.**

4 - Le dernier concept est la « DECENTRALISATION »

Ce concept est placé au centre de « la réforme de l'Etat » voulue par le pouvoir libéral et qui a déjà fait l'objet d'une révision de la Constitution en 2003.

Cette décentralisation touchera pleinement le secteur de la santé aussi bien au travers de la réorganisation des structures de soins qu'au travers de la redistribution de la charge des prestations sociales.

Il serait très préjudiciable à nos actions et à notre crédibilité de commettre des erreurs d'appréciation graves sur la vraie nature et la portée de cette « Décentralisation version Raffarin ».

- **NON, absolument non, ce projet n'est pas la continuation « naturelle » de la décentralisation amorcée par Gaston Defferre dans les années quatre-vingt.**
 - Il est vrai que le bilan social de la gauche plurielle n'est pas sans tâche et que sa politique a initié dans de nombreux domaines la politique libérale dont nous constatons l'accélération.
 - Mais ce serait faire preuve de « socialphobie » malvenue de dire des sottises à propos de la décentralisation. Cela conduirait même à affaiblir nos arguments face au péril actuel.
 - En effet la décentralisation socialiste a comporté en 1982-83 des « transferts de compétence » donnant plus de liberté aux collectivités locales et simplifiant les procédures de décisions, mais quoiqu'on en dise elle n'a pas remis en cause fondamentalement une part importante des attributions de l'Etat. Ceci est vrai en matière de services publics, d'énergie, de transports, d'éducation, de santé et d'aménagement du territoire. Cette réforme n'a pas non plus menacé fondamentalement le statut des personnels et lorsque les conditions de travail ont pu se dégrader ce n'était pas en conséquence de la décentralisation mais en conséquence de la politique sociale globale. Enfin les lois et règlements nationaux ont continué à prévaloir sur l'ensemble du territoire avec une relative garantie d'équité préservée.
- **La « DECENTRALISATION RAFFARIN » est un profond bouleversement de l'architecture institutionnelle de notre pays de toute autre nature :**
 - 1 – **La décentralisation Raffarin a été précédée et préparée par plusieurs dispositions d'ordre législatif :**
 - **Une réforme de la constitution en mars 2003** a permis aux régions de « déroger éventuellement à la Loi » dans certaines conditions et à titre « expérimental ». (Le Conseil Constitutionnel avait sanctionné précédemment une tentative semblable préconisée par le gouvernement Jospin pour aménager le statut de la Corse durant le « processus de Matignon »). La réforme inscrit le principe « d'autonomie financière » des collectivités locales.
 - **Une réforme des scrutins régionaux (Mais aussi nationaux et européens)** a réalisé un véritable « coup d'Etat institutionnel » visant clairement à éliminer de tous les futurs exécutifs (régionaux ou autres) toutes les représentations « minoritaires ». Par ces modifications s'efface la crainte d'une opposition forte qui jouerait le rôle de contre-pouvoir, seuls les partis « institutionnels » seront représentés et toute forme de scrutin à composante proportionnelle est rejetée.

- Une « **Loi de simplification de l'organisation et du fonctionnement des systèmes de santé ainsi que des procédures de création d'établissements ou de services sociaux ou médico-sociaux soumis à autorisation** ». Cette ordonnance du 4 septembre 2003 renforce les pouvoirs des agences régionales de santé (ARS) et transpose en Droit hospitalier des dispositions du Droit public (Voir contribution numéro treize).
- 2 – La décentralisation Raffarin est par nature attentatoire à la vie démocratique car elle s'accompagne non d'un renforcement mais d'un étouffement des expressions locales des populations concernées :**
- Dans ce projet les « communes » se voient délaissées au profit de l'intercommunalité par nature plus proche des institutions départementales et des centres de décisions économiques dont elles attendent subventions et soutien pour des projets d'ampleur, parfois assez distants des préoccupations de proximité des citoyens.
 - Rien n'est fait pour encourager une « démocratie de proximité ». Tout est fait au contraire pour éloigner de la base les pôles de décision. Les naïfs qui croiraient que Raffarin a été inspiré par Porto Alegre devraient réfléchir avant de trouver qu'il « y a du bon à prendre » dans le projet annoncé.
 - Dans le domaine social les communes continuent à assurer l'entretien des écoles, les transports urbains, l'aide à l'habitat et la lutte contre l'insalubrité.
- 3 – Surtout, la décentralisation Raffarin prévoit clairement de séparer les prérogatives économiques des prérogatives sociales et c'est là un point essentiel.**
- * **Aux REGIONS** est transféré le pouvoir économique, modelé selon les attentes d'un lobby libéral régional, national et européen. Il sera facilité l'influence de ces forces économiques dans les instances décisionnelles régionales sans l'entrave de contre-pouvoirs dérangeants.
 - **La mission des conseils régionaux sera orientée vers le développement économique et déconnecté de la gestion sociale des conséquences des choix effectués.**
 - Il est prévisible que les conseils régionaux continueront par leurs subventions à privilégier l'aide au secteur privé de préférence au renforcement du secteur public.
 - **Dans le domaine social** la région garde la possibilité de participer au financement des équipements, mais aussi en partenariat avec l'agence régionale de santé (ARS) de contribuer au démantèlement du parc public et à la généralisation des coopérations public-privé, voire à la privatisation des établissements. Toutes les mesures annoncées dans le plan hôpital 2007 comme dans le rapport du haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie laissent prévoir une tendance lourde vers la délégation de service public ou vers la privatisation partielle ou totale (Voir contribution numéro treize, chapitre IV). La région conserve aussi la gestion des organes de formation des professions médicales et paramédicales et on peut craindre à terme la privatisation de ces structures, déjà amorcée en ce qui concerne les écoles paramédicales.
 - * **Aux DEPARTEMENTS** est déléguée la charge du « social », du « médico-social » et de ce qui restera de service public.
 - Le département gèrera les aides aux personnes âgées, à l'assistance éducative, aux logements sociaux. La loi votée fin 2003 leur transfère l'ensemble de la responsabilité du RMI devenu RMA.
 - Pour cette mission sont attendus des « transferts de financement » en provenance de l'Etat, mais simultanément le gouvernement confirme sa détermination à poursuivre la baisse des impôts et aussi à supprimer la « taxe professionnelle ». Cette taxe rapportait aux collectivités territoriales (communes, départements et régions) 23 milliards d'euros par an et permettait de financer des emplois et des investissements. Un « bonus » est ainsi par avance donné aux entreprises qui seront moins sollicitées pour participer au budget des collectivités territoriales.
 - **Le secteur santé et médico-social** seront particulièrement affectés par la décentralisation Raffarin car le gouvernement n'a pas attendu l'application de la loi pour réduire massivement de très nombreuses subventions et il est bien peu probable que les transferts de financements soient à la hauteur des besoins.
 - **La « perte de recettes » annuelle** provenant de la seule suppression de la « taxe professionnelle » est très supérieure au déficit cumulé sur trois ans de l'assurance maladie !
 - Aux départements donc d'endosser demain la responsabilité et les conséquences de ce Désinvestissement de l'Etat et des avantages consentis à certaines professions sans même une garantie de contre-partie sociale.

Il est donc à craindre que la fiscalité locale soit sérieusement alourdie pour compenser le désengagement de l'Etat et celui des entreprises. La pression fiscale surajoutée sera donc particulièrement injuste car près de 50% des français ne sont pas soumis à l'impôt sur le revenu (car n'atteignant pas le seuil imposable) mais plus de 80% d'entre-eux sont cependant soumis à la fiscalité locale.

Le transfert prévisible de fiscalité est donc par nature porteur d'une plus grande injustice sociale.

4 – La décentralisation Raffarin organise l'immunité des acteurs économiques :

- **La partition entre un exécutif régional « économique » et un exécutif départemental en charge du « social » est déjà attentatoire à tout ce qui faisait la cohésion républicaine dans l'Etat centralisé.**
- Même si le pouvoir départemental se rendait impopulaire par une hausse de fiscalité locale pour tenter de préserver les infrastructures et les prestations, le pouvoir économique resterait hors d'atteinte car agissant, lui, au niveau régional. Même une fronde entre département et région se heurterait à une fin de non-recevoir au nom de la séparation des compétences.

Pour le pouvoir libéral inspiré et soutenu par le MEDEF il était essentiel que cette réforme de la décentralisation place les décideurs économiques hors de portée des remous sociaux. La réforme organise leur « irresponsabilité sociale ».

Par ce bouleversement des équilibres institutionnels, comment ne verrait-on pas que :

- Le projet de décentralisation est d'abord antidémocratique.
- La régionalisation est assimilée dans l'esprit de certains et de façon un peu hâtive à l'épanouissement « automatique » d'une forme de démocratie locale ou s'épanouirait la citoyenneté. Mais ne voit-on pas que le modèle mis en place est inspiré par des théories plus proches de celles de Charles Maurras qui pour « tuer la gueuse » (la démocratie parlementaire) voulait organiser partout la « subsidiarité » de l'Etat ?
- Les seuls bénéficiaires en seront les pouvoirs économiques. Il se pourrait que chaque conseil régional devienne demain une chambre subvertie, avant peut-être d'être investie par des représentants patronaux ou leurs alliés politiques.
- Les populations n'ont rien à attendre d'un projet qui permettra le déchaînement des appétits patronaux régionaux déchargés de toute responsabilité sociale et qui dans le même temps fragilisera en portant atteinte à son financement toutes les institutions qui pouvaient maintenir du service public ou du lien social.

Le projet de décentralisation Raffarin mérite d'être combattu pour ce qu'il est :

- **Une réforme libérale par essence, au service du pouvoir économique et au détriment des aspirations sociales des populations**
- **Une réforme antidémocratique rendue possible par une manipulation des lois électorales et une séparation des prérogatives économiques et sociales.**
- **Une réforme organisant partout la « subsidiarité de l'Etat » au seul profit du capital organisé mis en situation de pouvoir investir les assemblées régionales sans contre-pouvoir effectif.**

• Nous ne sommes pas opposés à un processus de DECENTRALISATION :

Mais nous ne pourrions soutenir qu'un processus qui renforcerait vraiment la capacité d'intervention et de décision des citoyens, des acteurs sociaux, depuis le quartier ou l'entreprise jusqu'aux instances communales, départementales ou régionales.

- Cette régionalisation donnerait le **droit de vote à tous les résidents**, même non nationaux et le **scrutin proportionnel** devrait être la règle.
- Il s'agira alors d'une autre étape de la **vie démocratique participative** et non de son appropriation par des groupes d'intérêts économiques.
- Cette participation ne visera pas à démanteler les **lois nationales** garantes de la protection des individus mais au contraire veillera sur leur application

Nous affirmons que la seule garantie pour un meilleur « partage des richesses » ne peut provenir justement que du contrôle des processus de production et de répartition depuis le niveau des entreprises jusqu'au niveau des collectivités territoriales ou nationales.

Ce contrôle suppose la participation effective des populations et du monde du travail. **Le rôle de l'Etat** étant justement de se porter garant de ce droit et non de laisser le rapport de force s'établir au profit du pouvoir économique.

CONCLUSION :

DE L'ORDRE LIBERAL A L'ORDRE SECURITAIRE ? NOTRE RESPONSABILITE.

Une telle réforme par ses conséquences antisociales prévisibles ne peut s'asseoir et s'imposer que par un renforcement simultané de l'Etat sécuritaire et un contrôle du pouvoir judiciaire.

Il existe une cohérence totale entre la politique libérale et la politique sécuritaire ainsi que la remise en cause du pouvoir et de l'indépendance de la justice, la révision du code pénal, l'extension du parc pénitentiaire, la répression accentuée du mouvement syndical et social.

Cette politique libérale ne sous-estime pas l'ampleur des mécontentements prévisibles, elle se prépare simplement à y faire face.

LE MOUVEMENT ALTERMONDIALISTE en affirmant sa détermination à se saisir de l'ensemble de ces questions et en prenant la mesure des obstacles et des forces en présence **ne peut faire l'économie d'une réflexion sur le devenir politique de son mouvement**, sa plate forme ou son programme, son expression autonome ou intégrée à d'autres forces, son intervention dans le champ institutionnel dont dépendra à terme sa crédibilité et l'aboutissement de sa démarche pour « un autre monde possible ».

Des pistes existent et **les travaux cumulés des FORUMS SOCIAUX** successifs apportent déjà certaines réponses qu'il serait souhaitable de diffuser de façon beaucoup plus large au sein même du mouvement et au sein de l'opinion qui ne mesure pas la richesse des réflexions déjà produites.

SOMMAIRE :

PREAMBULE : DE LA CONQUETE SOCIALE A L'IMPOSTURE

1

1-La protection sociale, une conquête exemplaire

2-L'Etat providence, un concept pervers

PERIL LIBERAL/PERIL GLOBAL-RESISTANCE GLOBALE

2

Introduction

Les mots de l'imposture 4

-Responsabiliser

-Réduire les dépenses 6

-Partager les charges 7

-Décentralisation 8

CONCLUSION : 11

De l'ordre libéral à l'ordre sécuritaire ? Notre responsabilité.

Le mouvement altermondialiste.